

Sommaire du plan de classification

Conseil Cris-Québec sur la foresterie

01 - Gestion des activités du CCQF

01-1000 - Documents constitutifs et historiques

01-2000 - Organisation administrative

01-3000 - Planification administrative

01-4000 - Gestion des réunions

01-5000 - Avis et commentaires

01-6000 - Contrôle administratif

02 - Ressources financières

02-1000 - Politiques et directives financières

02-2000 - Production des budgets

02-3000 - Gestion des revenus

02-4000 - Gestion des dépenses

02-5000 - Affaires bancaires

02-6000 – Contrôle

03 - Gestion des ressources humaines

03-1000 - Général

03-2000 - Description des postes et des tâches

03-3000 - Gestion des offres de services

03-4000 - Dotation des emplois réguliers et occasionnels

03-5000 - Gestion des conditions de travail

03-6000 - Gestion des mouvements des ressources humaines

03-7000 - Dossiers des employés

03-8000 - Services professionnels internes

03-9000 - Développement

03-10000 - Évaluation du rendement

04 - Gestion des ressources informationnelles

04-1000 - Documents administratifs de référence

04-2000 - Gestion des documents administratifs et des archives

04-3000 - Accès à l'information

04-4000 - Gestion du courrier

04-5000 - Gestion des télécommunications

04-6000 - Gestion du centre de documentation

05 - Ressources matérielles

05-1000 - Matériel et équipement

06 - Espaces-Biens immobiliers

06-1000 - Espace loué

06-2000 - Gestion de l'immeuble

06-3000 - Sécurité de l'immeuble

07 - Communications et relations publiques

07-1000 - Identification de l'organisation

07-2000 - Plans de communication

07-3000 - Outils - Matériel de communication

07-4000 - Relations publiques

07-5000 - Promotion et publicité

- 40 - Mise en œuvre du régime forestier adapté
 - 40-1000 - Lois, règlements, ententes
 - 40-2000 - Territoire
 - 40-3000 - Dossiers du régime forestier adapté
 - 40-4000 - Autres mécanismes de mise en oeuvre de l'Entente
 - 40-4100 - Groupes de travail conjoints (GTC)
 - 40-4200 - Coordonnateurs des Groupes de travail conjoints
 - 40-5000 - Planifications forestières
 - 40-6000 - Résolution de conflits
 - 40-7000 - Évolution du régime forestier adapté
 - 40-8000 - Suivi de l'Entente